

nantes-citoyennete.com

Le Conseil de développement de Nantes Métropole

Rencontre des Présidents des Conseils de développement

Séance du 18 décembre 2010



Éléments de synthèse

Préambule

Les Présidents des Conseils de développement de la Carene (St Nazaire), Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Ancenis, Blain, Châteaubriant et Nantes se sont retrouvés ce samedi 18 décembre au CCO. Les Présidents des Conseils de Cap Atlantique et Machecoul-Grandlieu-Logne étaient excusés.

Cette séance de travail était consacrée à l'engagement d'une réflexion commune sur la démarche de projet de territoire à l'horizon 2030 qui vient d'être lancée par la métropole nantaise. En effet, l'activité et l'attractivité de la métropole nantaise s'exercent bien au-delà du seul périmètre administratif de la

Communauté urbaine. Il paraît donc important que les habitants des territoires proches puissent s'exprimer et faire part de leurs attentes et de leurs souhaits.

Pleinement engagé dans cette grande démarche prospective, le Conseil de développement nantais a donc souhaité favoriser l'ouverture la plus large de ses propres travaux sur ce thème.

Contexte

Le Président de la Communauté urbaine, Jean-Marc AYRAULT, a demandé au Conseil de développement de réfléchir à l'élaboration de propositions pour un nouveau projet de territoire à l'horizon 2030. Cette notion de "projet de territoire" est constitutive de l'identité du Conseil de développement, mis en place en 1996 pour participer à l'élaboration du Projet 2005, dernier document d'orientation en date, établi pour le territoire.

Cette démarche du projet de territoire est d'abord une démarche "officielle" de Nantes métropole. Elle donnera lieu à un vaste programme d'animation territoriale intitulée "ma ville demain" qui va s'étaler sur deux ans. (<http://mavilledemain.fr>)

Cette démarche est pilotée par l'AURAN (Agence d'urbanisme) et va concerner l'ensemble des habitants qui seront sollicités par différents biais : questionnaire, site web, animations diverses... Pour ce qui le concerne, le Conseil de développement accompagne cette démarche avec sa méthode et ses moyens propres. Si l'on ose comparaison avec le théâtre, le Conseil est en quelque sorte le festival "off". Il accompagne et soutient la démarche officielle, avec des moyens plus modestes mais en y apportant une contribution décalée.

La mission du Conseil de développement de Nantes n'est pas d'écrire le projet de territoire mais d'élaborer un questionnement, d'identifier des tendances voire des ruptures et évidemment de formuler des propositions.

Éléments de réflexion pour l'exercice :

Cette réflexion prospective s'organise sur la base de plusieurs éléments :

- Un contexte général troublé qui rend l'exercice prospectif plus difficile. Au-delà des discours convenus sur l'universalisme, la mixité, la solidarité, la république..., la réalité de la société est de plus en plus celle de la fragmentation, du conflit d'intérêts, de la communauté. Les valeurs qui construisent une société équilibrée n'ont pas forcément disparu, mais elles s'expriment avec d'autres codes à repérer
- Des enjeux environnementaux aujourd'hui prégnants et des échéances lourdes attendues en termes de consommation énergétique, de pollution, de climat
- Une situation économique porteuse de nouveaux développements mais aussi de chocs plus ou moins violents. Il faut être capable d'envisager à la fois les scénarios positifs mais aussi les ruptures douloureuses
- Un Etat qui change de nature dans un espace national marqué par la concurrence de plus en plus vive entre les Villes. Les pouvoirs locaux sont parfois conduits à se comporter comme de petites entités régaliennes
- Un territoire qui cherche sa place dans un contexte de concurrence forte marquée par la mondialisation. Le développement d'une vocation internationale est une des conditions de sa réussite

- En même temps qu'il s'ouvre sur l'extérieur, un territoire qui se construit d'abord par la qualité de vie au quotidien des habitants : accessibilité, conditions de déplacement, habitat, tranquillité publique, santé publique, pratique sportive, réussite éducative, vie culturelle...
- Une prise de parole publique vécue comme un des moyens de donner du sens à l'organisation de la société. Le statut de l'information s'en trouve affecté, de même que les conditions du débat public. En ce sens, il convient d'accorder une place particulière à la question de la production et de la circulation de l'information dans les territoires, aux nouveaux médias et aux processus d'interactivité qui naissent de l'évolution des technologies.

L'approche proposée

Le Conseil de développement de Nantes a élaboré une méthode de travail fondée sur un questionnement

- Quels sont les projets utiles au territoire pour les vingt prochaines années ?
- Quels sont les enjeux, les potentialités, les espoirs et quelles sont nos valeurs ?
- Quelles sont les menaces et les ruptures possibles ?
- Quelles sont aussi les utopies qui peuvent mobiliser ?
- Dans tous les cas, quelles sont les anticipations indispensables ?
- Quelles sont les premières orientations à proposer ?

Chacun des thèmes de travail du Conseil est revisité à partir de ces interrogations et la synthèse des réponses et des éléments recueillis devra aboutir à la formulation d'un premier cahier d'orientations qui pourrait s'ordonner autour de trois grands thèmes :

LA VILLE UTOPIQUE – LA VILLE POSSIBLE – LA VILLE REDOUTÉE

La proposition du Conseil de développement de Nantes

La démarche trouve son origine dans l'Institution "Nantes métropole" mais le Conseil de développement, soucieux de privilégier l'expression des citoyens à l'échelle du bassin de vie, souhaite l'élargir en questionnant les territoires proches. C'est le sens de la séance de travail de ce 18 décembre

Dans cet esprit, il est proposé que les Conseils de développement puissent engager une coopération souple fondée sur deux propositions :

- la première : chaque Conseil engage, en toute liberté et en toute autonomie, une réflexion sur l'évolution de la métropole à 20 ans et sur la place de son territoire dans ce grand espace qui évolue en permanence. Ce serait l'occasion, pour les Conseils, de livrer leur sentiment sur la métropole et son évolution à 20 ans
- la seconde : Sur la base de ces réflexions, une expression commune dans un cadre élargi pourrait faire apparaître des propositions pour un territoire métropolitain cohérent au bénéfice de tous les habitants. À terme, cette idée de l'expression des attentes et des souhaits des habitants de ce vaste territoire pourrait trouver sa concrétisation dans une conférence citoyenne élargie.

Les apports du débat du 18/12 entre les Conseils

L'articulation des échelles territoriales administratives

La multiplicité des niveaux de territoire (Région, Département, intercommunalités, communes) peut constituer un obstacle à la lisibilité des politiques publiques d'aménagement. Les Conseils de développement ont la capacité de dépasser ces limites technico-administratives pour développer une réflexion à la bonne échelle, celle du bassin de vie. Le SCOT, même s'il oublie encore des territoires, constitue une nouvelle échelle, plus pertinente, à partir de laquelle il est possible de développer de nouveaux échanges.

Cohérence et liaisons entre les territoires

Les Conseils de développement doivent jouer un rôle de vigies pour rappeler un certain nombre de principes majeurs :

- veiller à ne pas isoler certains territoires et à maintenir des liaisons efficaces
- développer de nouveaux modes de coopération pour que chaque territoire développe ses actions en cohérence avec les espaces voisins.
- assurer un équilibre entre les espaces : urbanisés, agricoles, protégés... La question "jusqu'où va le développement de la métropole nantaise ? " est souvent posée.

La société contemporaine est celle de la dynamique spatiale, ce qui implique le besoin d'une adaptation permanente et la nécessité d'éviter les cloisonnements entre les espaces. A cela s'ajoute la dynamique démographique (+ 400 000 habitants dans le département en 2040) qui réinterroge fortement l'aménagement du territoire.

Mobilité et équipements

La cohérence territoriale est étroitement liée à la mobilité des habitants, à l'accessibilité du territoire et à la répartition des équipements structurants. Cela pose en permanence la question des structures les plus aptes à favoriser le développement du territoire. Dans ce contexte, les Conseils ont vocation à analyser, à alimenter, voire à susciter, les études prospectives touchant à cet aspect mobilité-équipements.

Une interrogation réciproque entre Nantes et les espaces proches

Les Conseils de développement peuvent être le lieu adéquat pour renverser les questionnements. La métropole nantaise interroge les territoires proches mais ces derniers interrogent aussi Nantes : quel rapport urbain-rural, quel équilibre social (avec l'éloignement de plus en plus grand des familles les plus modestes), quelle répartition des activités ?

Prospective et société civile

Le territoire a besoin d'une approche prospective fondée sur les apports mais aussi sur les attentes de la société civile. A titre d'exemple, l'espace métropolitain au sens très large (Châteaubriant autant que Nantes ou Erdre et Gesvres), sera très fortement impacté par la réalisation de l'aéroport de Notre Dame des Landes, L'implantation d'un tel équipement aura des conséquences importantes dans tous les domaines et particulièrement sur le plan économique. Ces retombées sont aujourd'hui insuffisamment analysées et il manque une vision du territoire qui intègre vraiment les conséquences du nouvel aéroport.

La nécessité de l'anticipation sociétale

Au-delà des propositions relatives aux politiques publiques d'adaptation, les Conseils de développement doivent s'attacher aux aspects sociétaux. Un certain nombre d'évolutions des modes de vie et des comportements sociaux impacteront les politiques publiques à moyen et long terme avec des effets qu'il faut anticiper dès aujourd'hui. La composition des Conseils leur permet d'organiser une réflexion qui dépasse les seuls aspects économiques

Croiser les méthodes de travail des Conseils

Les Conseils de développement ont des compositions et des organisations très variées. Ils ont des méthodes de travail différentes selon les territoires. C'est ce croisement de méthodes et cette capacité à dépasser les modes opératoires des uns et des autres qui constitue un gisement d'idées et de propositions.

Après ce débat, les Conseils de développements présents ont convenu d'adopter la méthode suivante :

- **engagement, dans les mois qui viennent, d'un débat libre et autonome dans les Conseils sur les propositions formulées par le Conseil de Nantes**
- **production de propositions sous la forme de contributions que le Conseil de Nantes s'engage à diffuser et à valoriser, notamment à travers son site web**
- **nouvelle séance de travail au printemps pour faire le point sur cette démarche commune**

Par ailleurs, tous les membres des Conseils de développement qui le souhaitent sont conviés à participer aux séances organisées par le Conseil de développement de Nantes métropole (programme actualisé sur <http://www.nantes-citoyennete.com>).